



Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

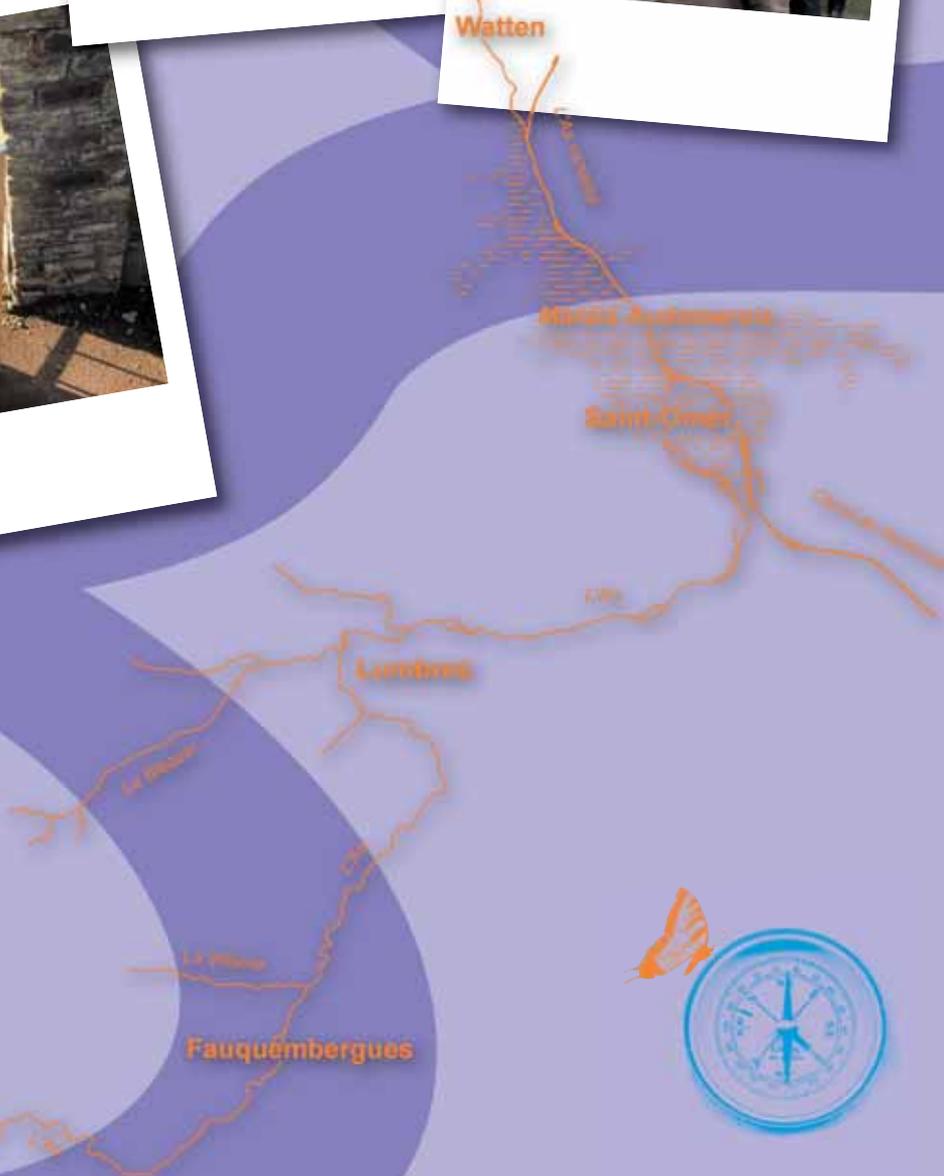
Rapport d'activité 2010



Watten



Bourthes





Sommaire



Éditorial

3



Présentation du SmageAa

5

Un syndicat mixte pour le bassin de l'Aa
Un territoire de compétence cohérent
De la coordination à la maîtrise d'ouvrage
Une organisation structurée

5
5
6
6



Les actions réalisées en 2010

8

Prévention des crues

9

Mobilisation du champ d'expansion des crues
Résorption des désordres locaux
Culture du risque

9
10
11

Mise en valeur des milieux

12

Entretien pluriannuel de l'Aa et ses affluents
Restauration des habitats aquatiques
Rétablissement de la continuité écologique
Évaluation écologique
Coordination de la lutte contre le rat musqué

12
13
14
14
15

Animation agricole

16

Appel à Projet du MEDD : Reconquête de l'Eau
Autres fonds d'aide

16
17

Mission marais audomarois

18

Entretien des voies d'eau secondaires du marais

18

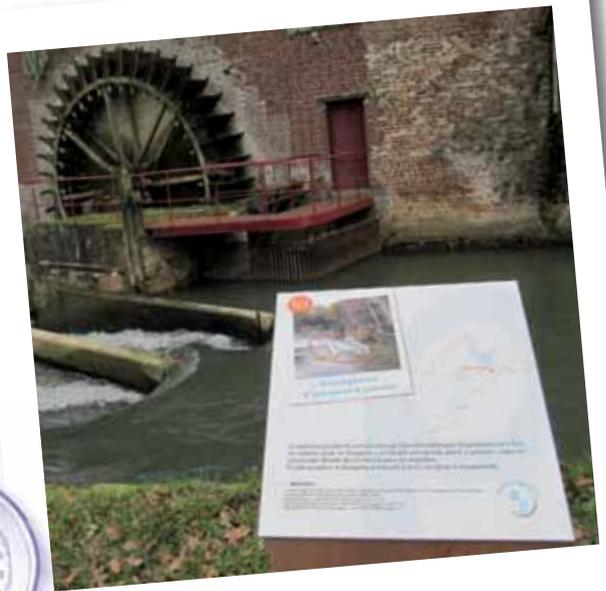


Les résultats de l'exercice 2010

19



Le Chaland'Aa
pour contribuer à entretenir et
faire vivre le marais audomarois



Des totems
pour faire comprendre
les actions entreprises



Les repères de crue
pour ne pas oublier



Éditorial

Si les programmes emblématiques du SmageAa, mobilisation du champ d'expansion des crues et plan de gestion écologique de l'Aa, se poursuivent, le bilan de cette année 2010 que constitue ce rapport d'activité m'amène à retenir deux points particuliers :

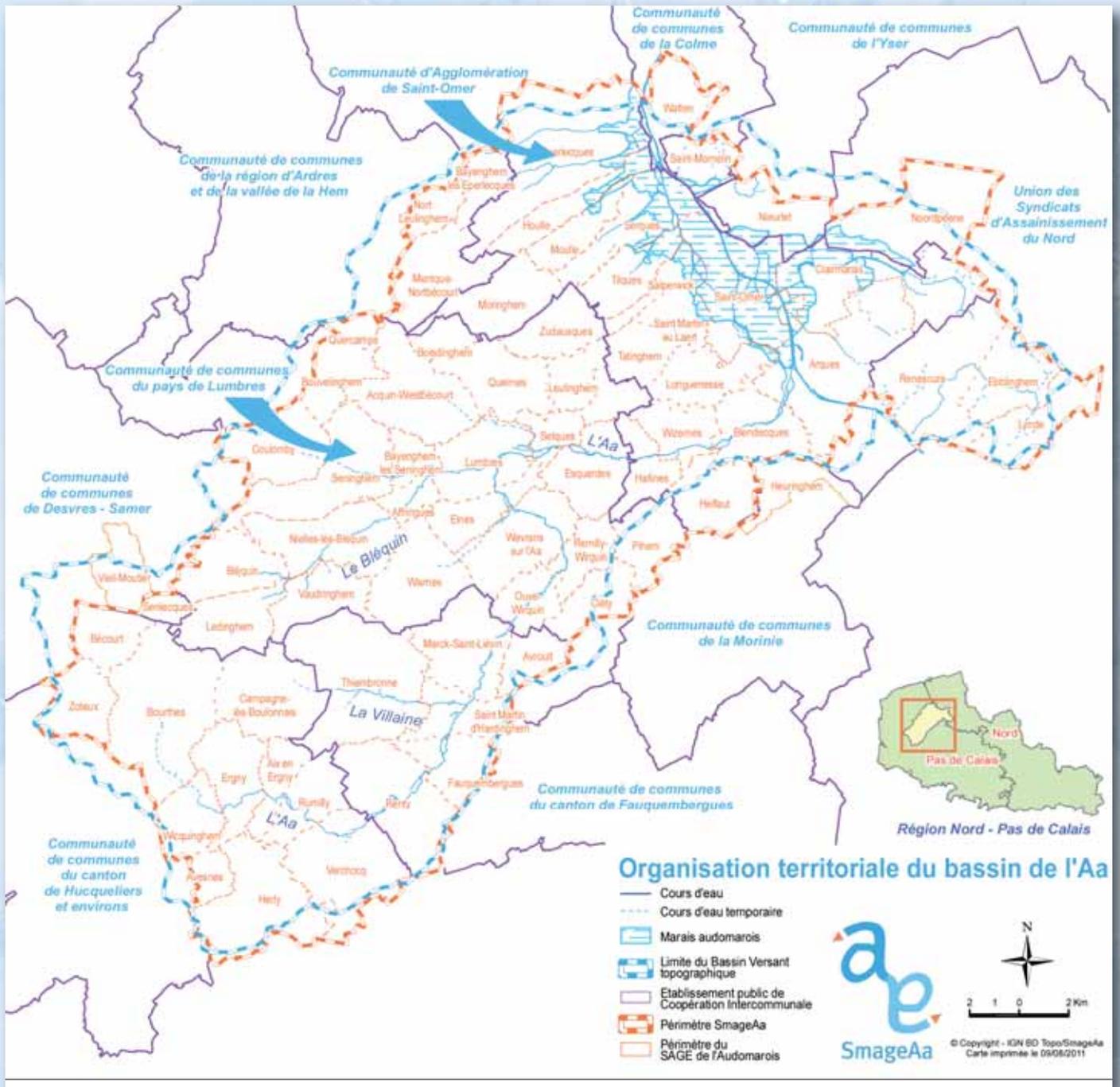
- ▶ **Le développement de la mission d'assistance technique en hydraulique**, fonction techniquement pointue, est reconnu comme une aide précieuse pour nos collectivités locales. De plus cette mission rappelle, s'il en était besoin, que, si le programme de mobilisation du champ d'expansion des crues est fondamental pour la gestion du risque inondation sur notre territoire, il doit être accompagné de tout un panel d'actions complémentaires pour limiter les conséquences des crues. Et en cela elle nous montre que chacun à son niveau a son rôle à jouer.
- ▶ **Le chaland**, bateau multi-usages à la déjà longue histoire, a pris son service. Il est pour moi le symbole de la coopération et de la bonne coordination existantes entre les différents acteurs du marais. Cette collaboration fructueuse découle d'un désir partagé : car tous, ce que nous souhaitons, c'est un avenir durable pour ce territoire d'exception. Et c'est en agissant ensemble que nous y arriverons.

Les statuts du SmageAa sont fondés sur la nécessaire solidarité du territoire. L'amont a besoin de l'aval, et l'aval a également besoin de l'amont.

Et au-delà de la vallée de l'Aa et du marais audomarois, cette solidarité s'étend à la région des Wateringues, comme à d'autres territoires. Chacun joue son rôle à son niveau, au niveau de ses compétences.

Pour une gestion équilibrée de l'eau, des milieux, de la ressource, des risques, nous nous devons de rechercher cette synergie des actions et des acteurs, sans politique politicienne. Dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, nous avons tous à y gagner, et rien à y perdre.

Christian DENIS
Président du SmageAa





1. Présentation du SmageAa

1.1 Un syndicat mixte pour le bassin de l'Aa

C'est suite aux inondations historiques du 1^{er} mars 2002 que le territoire du bassin de l'Aa, à la demande du Préfet de l'époque, s'est "mis en ordre de bataille" afin de gérer au mieux les eaux. Le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa a été créé par arrêté interpréfectoral le 13 décembre 2003. Ses compétences reposent sur la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Audomarois, approuvé le 31 mars 2005.

Le S.A.G.E. de l'Audomarois

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) de l'Audomarois est un outil réglementaire. Il a pour vocation de planifier la gestion de l'eau sur le bassin versant de l'Aa afin de trouver le bon équilibre permettant de satisfaire les différents usages tout en préservant la ressource en eau et les milieux humides et aquatiques.

Le S.A.G.E. a été élaboré par une instance de concertation, la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) qui réunit des représentants des élus, des usagers et des administrations. Il a été approuvé par arrêté interpréfectoral le 31 mars 2005.

Le S.A.G.E. est actuellement en phase de révision.

La mise en œuvre du S.A.G.E.

Avec l'approbation du S.A.G.E. débute sa phase de mise en œuvre. Différents maîtres d'ouvrage sont concernés selon leurs compétences et les territoires d'intervention. Toutefois, les acteurs locaux ont décidé de mettre en place une structure coordinatrice à l'échelle du bassin versant et pouvant assurer la maîtrise d'ouvrage de travaux d'intérêt intercommunautaire.

Le SmageAa a été installé le 13 décembre 2003.

1.2 Un territoire de compétence cohérent

Le territoire administratif

Le SmageAa est composé d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.), d'une Union de syndicats et d'une commune :

Communauté d'Agglomération de Saint-Omer

Communauté de Communes du Pays de Lumbres

Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues

Communauté de Communes du Canton de Hucqueliers et environs

Communauté de Communes de la Région d'Ardres et de la Vallée de la Hem

Communauté de Communes de l'Yser

Communauté de Communes de la Colme

Communauté de Communes Desvres-Samer

Union des Syndicats d'Assainissement du Nord

Commune de Watten

Il regroupe 71 communes situées sur le bassin versant de l'Aa et du marais audomarois et concernant près de 99 000 habitants.

Les adhérents participent au budget du SmageAa proportionnellement au nombre d'habitants de leur(s) commune(s) située(s) sur le bassin versant.

Le bassin versant de l'Aa

Le territoire du SmageAa représente le bassin versant de l'Aa de ses sources à Bourthes à l'exutoire du marais audomarois à Watten, soit 665 km².

Au total, 120 km de cours d'eau forment l'Aa et ses affluents en amont du marais audomarois qui, lui, s'étale sur 3 700 ha de terres et d'eau.

1.3 De la coordination à la maîtrise d'ouvrage

Le SmageAa a pour objet la mise en œuvre du S.A.G.E. de l'Audomarois à l'échelle du territoire du S.A.G.E. C'est une structure coordinatrice et pouvant assurer la maîtrise d'ouvrage de travaux d'intérêt intercommunautaire.

Les compétences statutaires

L'exercice des compétences du SmageAa est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt intercommunautaire à l'échelle du bassin de l'Aa ou à l'échelle du territoire du Syndicat mixte.

Ces compétences sont les suivantes :

► **Études, programmation, mise en œuvre et gestion de travaux** portant sur la maîtrise des écoulements et la défense contre les inondations, la lutte contre l'érosion des sols et l'entretien des rivières.

► **Études, actions d'animation, de coordination, d'expérimentation et de sensibilisation** dans les domaines intéressants directement le S.A.G.E., à savoir :

- la maîtrise des écoulements et de défense contre les inondations,
- la maîtrise de la pollution,
- l'harmonisation de l'exploitation et la prévention des pollutions de la ressource en eau,
- la restauration et la valorisation des écosystèmes aquatiques et des zones humides.

► **Suivi et évaluation de la mise en œuvre du S.A.G.E.**



Les missions actuelles

Les actions du SmageAa s'orientent selon trois grands axes, correspondants aux capacités techniques actuelles du SmageAa (un technicien par axe). Il s'agit de :

La prévention des crues

avec les travaux d'aménagement contre les crues et la prévention et gestion de crise

La mise en valeur des milieux humides et aquatiques

avec le plan de gestion de l'Aa et ses affluents

L'animation agricole

mission transversale ayant pour vocation à la fois la maîtrise des ruissellements, mais également l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux.

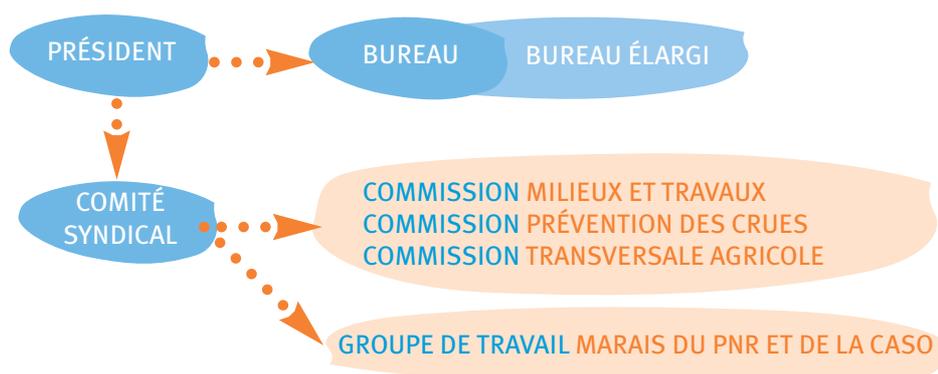
En parallèle, les techniciens sont amenés à intervenir sur d'autres projets plus ponctuels, notamment ceux concernant le marais audomarois, et qui peuvent se rapprocher de l'un ou l'autre des axes (hydraulique, entretien du milieu ou approche agricole).

1.4 Une organisation structurée

Son comité syndical

Le Syndicat est administré par un comité syndical constitué de 27 membres.

Il élit parmi ses membres un bureau composé : d'un président, Christian DENIS ; de quatre vice-présidents, Francis DUCROCQ, Francis DHALLEINE, André PRUVOST et Anicet CHOQUET ; et d'un membre délégué, Alain MEQUIGNON.



► Organigramme décisionnel du SmageAa

Les membres du comité syndical (mandat 2008-2014)

Titulaires

Suppléants

► **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINT-OMER**
 Christian DENIS
 Jean-Luc BRIOULE
 Anicet CHOQUET
 David CAPITAINE
 Albert VANIET
 François SEGURA
 Francis DOYER
 Jean-Claude NOEL
 Gérard FLAMENT
 Patrick BEDAGUE
 Jean-Claude CORDONNIER
Guy ANNE
Edgar SALOME
Bertrand PETIT
André BULTEL
Jean-Claude BARRAS
Pierre EVRARD
Catherine REBERGUE
Michel GUILBERT
Marie LEFEBVRE
Hugues PERSYN
Daisy COUSIN

► **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES**
 Francis DUCROcq
 André PRUVOST
 Gilbert CHIQUET
 Jean-Luc HOCHART
Françoise HUGUET
Ulysse DUPONT
Sylvain LEFEBVRE
André DUWAT

► **UNION DES SYNDICATS D'ASSAINISSEMENT DU NORD**
 Jacques DRIEUX
 André BAES
Jean-Jacques CUVELIER
Sandrine KEIGNAERT

► **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE FAUQUEMBERGUES**
 Alain MEQUIGNON
 Francis DHALLEINE
Jean VIEILLARD
Dominique LARDEUR

► **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE HUCQUELIERS ET ENVIRONS**
 Josse NEMPONT
 Patrick HUGUET
Bernard HIBON
Claudine DUCATEL

► **COMMUNE DE WATTEN**
 Daniel DESCHODT
 Claude DEVULDER
Francis BERQUEZ
Marc DAMBRICOURT

► **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION D'ARDRES ET DE LA VALLÉE DE LA HEM**
 Jean-Michel BOUHIN
Gilles COTTREZ

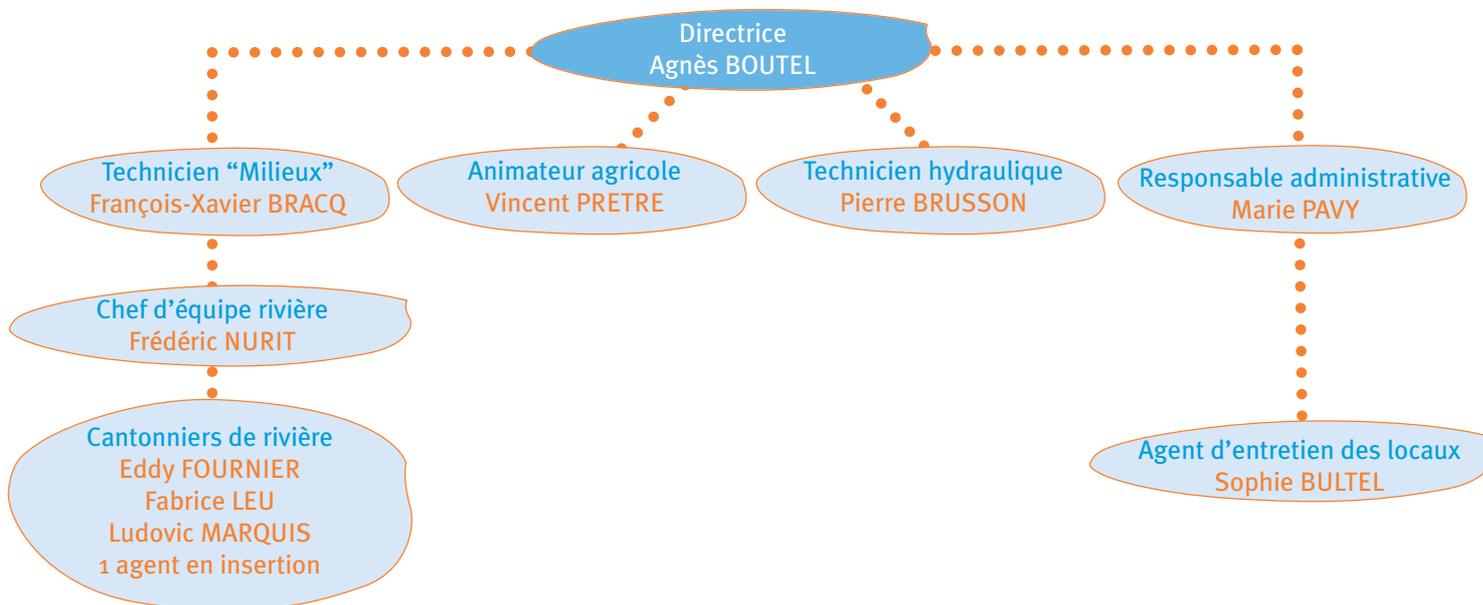
► **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'YSER**
 René DEBOUDT

► **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA COLME**
 Jean-Pierre BAUDENS
Jean-Pierre PENIN

► **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DESVRES-SAMER**
 Jean-Claude BONNE
David FLAHAUT

Son équipe

Une équipe constituée de 9 personnes à temps plein et de 2 à temps partiel.



► Organigramme opérationnel du SmageAa



2. Les actions réalisées en 2010

Prévention des crues et mise en valeur des milieux restent les deux lignes conductrices des actions du SmageAa, avec deux visions transversales essentielles sur notre territoire : l'approche agricole, et le marais audomarois.

2.1 Prévention des crues

En parallèle à la finalisation technique du programme de mobilisation du champ d'expansion des crues, la négociation d'un protocole foncier envisage les solutions et indemnités à apporter aux propriétaires et aux exploitants concernés par les sites.

La recherche de solutions aux désordres hydrauliques locaux se poursuit avec les communes et intercommunalités concernées. Cette action, comme l'accompagnement pour la prévention et la gestion de crise, et le développement de la culture du risque bénéficient de l'embauche d'un technicien dans l'équipe du SmageAa.

2.2 Mise en valeur des milieux

Si plan d'entretien et actions de restauration des habitats aquatiques et des ripisylves contribuent à l'amélioration de l'état écologique de la rivière, le diagnostic de franchissabilité des ouvrages rendu cette année montre que des travaux plus lourds seront nécessaires.

Les opérations "coup de poing" associant piégeurs de l'équipe rivière et piégeurs des communes ont été expérimentées avec intérêt.

2.3 Animation agricole

Outre les actions de sensibilisation à la lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols menées grâce au contact direct qu'entretient l'animateur avec les exploitants du territoire, 13 contrats pour des mesures agrienvironnementales territorialisées ont été signés et 16 diguettes végétales anti-érosives ont été implantées.

2.4 Mission marais audomarois

Le chaland est à l'œuvre dans le marais audomarois depuis septembre 2010. Cet outil sert la collaboration existant entre les différents acteurs du territoire

2.1 Prévention des crues



Le programme de mobilisation du champ d'expansion des crues est entré dans une nouvelle phase de conception technique, la phase "projet", avec la réalisation d'études géotechniques plus poussées. Avec les organisations professionnelles agricoles et l'Etablissement Public Foncier, le SmageAa a négocié un protocole d'indemnisation des préjudices fonciers et agricoles. Les financements européens lui permettent à la fois de réaliser de nouveaux outils pour faciliter la compréhension et la participation du plus grand nombre au programme, et de renforcer l'animation locale avec l'animateur agricole.

Pour les autres volets de la prévention des crues, l'embauche d'un technicien en hydraulique permet une intervention plus efficace. En matière de résorption des désordres locaux, une étude préalable est en cours pour le centre-ville de Blendecques et les avant-

projets envisagés sur Wavrans-sur-l'Aa sont terminés et dans l'attente de la détermination d'un maître d'ouvrage local pour les travaux. Pour Bléquin, la maîtrise d'œuvre a démarré, avec maîtrise d'ouvrage déléguée au SmageAa par la CCPL. Les projets d'Acquin-Westbécourt et de la CCCHE ont reçu notre assistance technique, de même que d'autres problématiques très ponctuelles.

Enfin, suite à l'inventaire réalisé en 2009, 17 repères de crue ont été matérialisés avec l'accord des maires concernés. 17 communes ont sollicité l'accompagnement du SmageAa pour l'élaboration de leur Plan Communal de Sauvegarde. Et, afin de renforcer la mémoire du risque, une photothèque des crues en ligne permettra de recueillir et diffuser toutes illustrations des crues passées en les géolocalisant.



2.1.1 Mobilisation du champ d'expansion des crues

► RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.

Orientation stratégique IV. *Maîtrise des écoulements*

Orientation spécifique [11] *Maîtriser les crues en fond de vallée*

Programme d'action A11. *Programme de travaux d'aménagement contre les crues*

► OBJECTIFS

Protéger les secteurs où les biens et les personnes sont soumis à des risques en préservant un maximum de volume de stockage en lit majeur.

Renforcer le rôle des zones naturelles d'expansion des crues afin de protéger les secteurs où les biens et les personnes sont soumis à des risques.

► BÉNÉFICES ATTENDUS

Diminution des conséquences des crues

Préservation du champ d'expansion des crues existant

Prise en compte du risque

► CONTRAINTES PRÉVISIBLES

Maîtrise du foncier

Modification du paysage

Entretien des ouvrages

Accoutumance à l'absence de risque

► RÉALISÉ EN 2010

Maîtrise d'œuvre : V2R Ingénierie & Environnement (St-Martin-Boulogne – 62)
Phase projet : études géotechniques de Projet
Avancement de l'étude d'impact
Négociation foncière avec les instances agricoles et les représentants des propriétaires
Réorientation d'une partie des missions de l'animateur agricole pour le contact de terrain sur ce programme.
Rencontre individuelle des exploitants des sites.
Conception du site Internet de concertation (INSITE, Roubaix – 59)
Création d'outils de visualisation 3D (INGEO, Longuenesse – 62)

► DÉPENSES 2010

Animation
Maîtrise d'œuvre : 37 769,82 €
Etudes complémentaires : 39 254,82 €
Outils 3D : 9 675,64 €
Espace Internet Concertation : 7 265,70 €

► FINANCEMENTS

Conception du programme : Agence de l'Eau Artois Picardie + Conseil Régional Nord – Pas-de-Calais
Animation locale et outils de concertation : Europe (FEDER)

► À VENIR

Le site de concertation a été mis en ligne en janvier 2011.
Le protocole foncier et agricole a été signé le 1^{er} avril 2011.
La phase Projet et l'étude d'impact seront finalisées.
Les différentes procédures administratives seront lancées, ainsi que les démarches d'acquisition foncière.



2.1.2 Résorption des désordres locaux

► RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.

Orientation stratégique IV. *Maîtrise des écoulements*
Orientation spécifique [12] *Maîtriser les écoulements en milieu rural*
IV.[12].3. *Retenir l'eau le plus en amont possible par des techniques alternatives en milieu rural et l'aménagement de petits bassins de retenue*

► OBJECTIFS

Protéger les secteurs où les biens et les personnes sont soumis à des risques en préservant un maximum de volume de stockage en lit majeur.
Retenir l'eau le plus en amont possible, de façon répartie sur le territoire, et par des ouvrages restreints et peu contraignants.

► BÉNÉFICES ATTENDUS

Régulation des apports à l'Aa
Diminution des conséquences des crues
Prise en compte du risque
Réduction des apports de limons à la rivière

► CONTRAINTES PRÉVISIBLES

Maîtrise du foncier
Entretien des ouvrages
Accès difficile pour les travaux
Accoutumance à l'absence de risque

► RÉALISÉ EN 2010

Embauche d'un technicien en hydraulique rurale à mi-temps sur cette mission
Réalisation d'avant-projets : proposition d'aménagements de réduction de vulnérabilité sur Wavrans-sur l'Aa (bureau d'étude : V2R Ingénierie & Environnement, St-Martin-Boulogne – 62)
Etude préliminaire pour la résorption des désordres locaux dans le centre-ville de Blendecques (bureau d'étude : V2R Ingénierie & Environnement, St-Martin-Boulogne – 62)

2. Les actions réalisées en 2010

Maîtrise d'ouvrage déléguée de la CCPL pour la résorption des problématiques de la rue des Fols Pensées à Bléquin (maître d'œuvre : AMODIAG Environnement, Valenciennes – 59)

Accompagnement des maîtres d'ouvrage : CCPL pour les problématiques d'écoulement dans le village d'Acquin-Westbécourt (en cours), CCCHE pour une première tranche de travaux de rétention amont.

Communication sur l'ouverture du 3ème bras de Blendecques : totem pédagogique (conception : Nadia Anémiche, Lille – 59 / réalisation : CRAFT, Lomme – 59)

► DÉPENSES 2010

Animation

Accompagnement de projets : 0 €

Topographie : 5 621,20 €

Études d'avant-projet : 9 597,90 €

Communication : 2 133,97 €

► FINANCEMENTS

Néant au stade "conception"

► À VENIR

Les projets se poursuivent.

La stratégie globale de prévention des inondations pour le bassin versant sera adoptée



2.1.3 Culture du risque

► RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.

Orientation stratégique IV. *Maîtrise des écoulements*

Orientation spécifique [11] *Maîtriser les crues en fond de vallée*

Programme d'action A11. *Programme de travaux d'aménagement contre les crues*

IV.[11].1 *Mettre en œuvre un plan de communication visant à instituer la culture du risque inondation.*

► OBJECTIFS

Instituer la culture du risque.

Avoir les outils pour agir au mieux en cas de crise.

► BÉNÉFICES ATTENDUS

Prise en compte du risque

Diminution des conséquences des crues

► CONTRAINTES PRÉVISIBLES

Réticences à évoquer le risque

Contraintes techniques et financières dans les petites collectivités

► RÉALISÉ EN 2010

Embauche d'un technicien en hydraulique rurale à mi-temps sur cette mission

Implantation de 17 repères de crue

Animation de 5 PCS

Conception de la photothèque des crues en ligne (OpenResources, Roubaix – 59)

► DÉPENSES 2010

Animation

Repères de crues et échelles : 4 256,86 €

Topographie : 1 530,52 €

Photothèque : 5 733,62 €

► FINANCEMENTS

Animation et photothèque : Europe (FEDER)

Repères de crue : DREAL

► À VENIR

La photothèque a été mise en ligne en avril 2011. Elle sera complétée par des fiches présentant les repères de crues et les principales crues de l'Aa.

Des échelles limnimétriques seront mises en place en été 2011.

L'animation des PCS se poursuit avec d'autres communes et sera complétée par l'accompagnement pour la création des DICRIM.

2.2 Mise en valeur des milieux



Suite à l'étude de franchissabilité des ouvrages sur l'Aa, 7 propriétaires sont volontaires pour aller plus loin en vue de la mise en œuvre de dispositifs de franchissement. Des conventions ont été signées en ce sens avec eux. L'équipe d'entretien de rivière a vu ses missions étendues à la lutte contre le rat musqué en association avec les communes qui le souhaitent. Dans cette optique, ses moyens ont été temporairement renforcés par l'embauche d'un agent en contrat d'insertion. Les

opérations "coup de poing" contre le rat musqué, menées avec les piégeurs des communes ont montré leur intérêt dans cette première année d'expérimentation. Outre cette nouvelle opération, le SmageAa a maintenu son soutien financier et éventuellement administratif aux GDON de son territoire. Bien sûr, l'équipe poursuit la mise en œuvre du plan d'entretien pluriannuel ; et elle a, cette année, réalisé 5 projets de plantation et de restauration des habitats piscicoles.



2.2.1 Entretien pluriannuel de l'Aa et ses affluents Plan de gestion de l'Aa et ses affluents

► RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.

Orientation stratégique III. *Valorisation des milieux humides et aquatiques*
Orientation spécifique [9] *Entretien de façon pérenne les milieux*
Programme d'action A9.1. *Équipe permanente d'entretien de l'Aa*

► OBJECTIFS

Rendre à la rivière et à ses abords leur qualité paysagère et écologique ainsi que leurs fonctions hydrauliques. Entretien par des méthodes douces le cours d'eau et les berges de l'Aa et de ses affluents. Lutter contre les espèces végétales invasives.

► BÉNÉFICES ATTENDUS

Mise en valeur du milieu naturel – corridor biologique
Amélioration des capacités piscicoles
Prise de conscience de la qualité du patrimoine et meilleur respect du milieu
Amélioration des conditions hydrauliques

► CONTRAINTES PRÉVISIBLES

110 km à entretenir
Tendance au désengagement de responsabilité des propriétaires riverains
Difficulté à expliquer la nécessité de destruction de plantes à fleurs

► RÉALISÉ EN 2010

Poursuite des travaux d'entretien par l'équipe rivière
À noter : l'intervention d'un vacataire en solidarité avec le marais poitevin suite à la tempête Xynthia.

► DÉPENSES 2010

Fonctionnement et investissement équipe rivière : 151 303,65 €

► FINANCEMENTS

Entretien : Agence de l'Eau Artois Picardie + Conseil général du Pas-de-Calais
Lutte contre les espèces invasives : Agence de l'Eau Artois Picardie + Conseil Régional Nord – Pas-de-Calais

► À VENIR

Poursuite de la mise en œuvre du plan d'entretien



2.2.2 Restauration des habitats aquatiques

Plan de gestion de l'Aa et ses affluents

► RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.

Orientation stratégique III. *Valorisation des milieux humides et aquatiques*
Orientation spécifique [10] *Satisfaire les usages de loisirs*
Programme d'action A10.1. *Programme de restauration des capacités piscicoles*
Programme d'action A10.2. *Programme de valorisation de l'espace rivière*

► OBJECTIFS

Rendre à la rivière et à ses abords leur qualité paysagère et écologique ainsi que ses capacités auto épuratrices. Favoriser la reproduction naturelle et le maintien des populations sauvages dans l'Aa et ses affluents. À cet effet, protéger les habitats et restaurer les milieux favorables à la reproduction des poissons sauvages. Atteindre le bon état écologique du cours d'eau pour 2015 tel que défini dans la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE).

► BÉNÉFICES ATTENDUS

Mise en valeur du milieu naturel – corridor biologique
Amélioration des capacités piscicoles naturelles de la rivière
Préservation des populations sauvages
Limitation des rempoissonnements
Redynamisation de l'activité pêche de loisir
Prise de conscience de la qualité du patrimoine et meilleur respect du milieu

► CONTRAINTES PRÉVISIBLES

Non adhésion des riverains et exploitants aux projets
Mobilisation des associations locales de pêche
Effets visibles seulement à long terme

► RÉALISÉ EN 2010

Plantation de ripisylve sur les communes de Blendecques, Lumbres, Setques, St-Martin d'Hardinghem, Thiembronne
Réalisation d'aménagements piscicoles sur le marais communal de Lumbres - Setques
Préparation technique et signature de convention pour 5 projets : Verchocq, Bayenghem-les-Seninghem, Rumilly, Renty, Remilly-Wirquin et Wavrans
Communication sur les aménagements piscicoles réalisés à Esquerdes : totem pédagogique (conception : Nadia Anémiche, Lille – 59 / réalisation : CRAFT, Lomme – 59)

► DÉPENSES 2010

Animation
Travaux en régie : 11 283,72 €
Plants et matériaux : 6 554,73 €
Communication : 2 133,97 €

► FINANCEMENTS

Aménagements : Agence de l'Eau Artois Picardie + Conseil Régional Nord – Pas-de-Calais + propriétaires ou exploitants

► À VENIR

Réalisation des aménagements prévus (réalisés début 2011)
Sensibilisation et préparation de nouveaux projets
Organisation d'une journée de retour d'expériences avec les partenaires (5/07/11)



2.2.3 Rétablissement de la continuité écologique

Plan de gestion de l'Aa et ses affluents

▶ RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.

Orientation stratégique III. *Valorisation des milieux humides et aquatiques*
Orientation spécifique [9] *Entretien de façon pérenne les milieux*
Programme d'action A9.3. *Plan de gestion des barrages et des seuils*
Orientation spécifique [10] *Satisfaire les usages de loisirs*
Programme d'action A10.1. *Programme de restauration des capacités piscicoles*

▶ OBJECTIFS

Mesure III.[10].5 Assurer la libre circulation des poissons en rétablissant la franchissabilité des ouvrages. [...]
Rétablir la continuité écologique des cours d'eau.
Donner un avenir à la multitude d'ouvrages hydrauliques présents sur l'Aa rivière et ses affluents et qui pour la plupart ne sont plus utilisés.
Atteindre le bon état écologique du cours d'eau pour 2015 tel que défini dans la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE).

▶ BÉNÉFICES ATTENDUS

Rétablissement de la circulation des poissons et des capacités piscicoles des rivières
Mise en valeur du patrimoine
Amélioration des conditions hydrauliques

▶ CONTRAINTES PRÉVISIBLES

Propriétés privées (quasi-exclusivement)
État souvent très dégradé
Nombre important d'ouvrages (une centaine)
Intervention sur du patrimoine culturel
Évaluation de l'efficacité des aménagements

▶ RÉALISÉ EN 2010

Totem pédagogique pour la passe à poisson du moulin Snick à Blendecques (conception : Nadia Anémiche, Lille – 59 / réalisation : CRAFT, Lomme – 59)
Rendu de l'étude de rétablissement de la libre circulation piscicole (bureau d'étude : Bief – Cariçaie, Arras – 62)
Conventionnement avec 7 propriétaires d'ouvrage infranchissable en vue de la maîtrise d'œuvre de travaux de franchissabilité

▶ DÉPENSES 2010

Animation
Étude RLC : 18 837 €
Communication : 4 664,40 €

▶ FINANCEMENTS

Animation, totem, étude franchissabilité : Agence de l'Eau Artois Picardie

▶ À VENIR

Premières phases de maîtrise d'œuvre pour le rétablissement de la franchissabilité de 7 ouvrages (lancement mars 2011)



2.2.4 Évaluation écologique

Plan de gestion de l'Aa et ses affluents

▶ RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.

Orientation stratégique III. *Valorisation des milieux humides et aquatiques*

► **OBJECTIFS**

Évaluer les effets du plan de gestion actuel.
Préparer le plan de gestion suivant.

► **BÉNÉFICES ATTENDUS**

Évaluation
Évolution du plan de gestion

► **CONTRAINTES PRÉVISIBLES**

Difficulté à trouver des indicateurs pertinents et des sites vraiment représentatifs
Impact pouvant être mesuré seulement sur du très long terme
Effets pouvant provenir de politiques indépendantes du plan de gestion

► **RÉALISÉ EN 2010**

► **DÉPENSES 2010**

► **À VENIR**

Évaluation intermédiaire prévue en 2011



2.2.5 Coordination de la lutte contre le rat musqué

► **RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.**

Orientation stratégique V. *Maintien des activités du marais audomarois*
Orientation spécifique [16] *Entretien des voies d'eau et les berges*
Programme d'action A16.3. *Plan d'élimination du rat musqué*
Et dans l'orientation stratégique III. *Valorisation des milieux humides et aquatiques*

► **OBJECTIFS**

Aller vers l'élimination du rat musqué et des dégâts qu'il occasionne.

► **BÉNÉFICES ATTENDUS**

Suppression des dégâts sur les berges et les digues
Suppression des dégâts sur les cultures
La lutte mécanique limite les impacts sur les autres espèces faunistiques et les problèmes de pollution.

► **CONTRAINTES PRÉVISIBLES**

Étendu du linéaire de berges (en particulier dans le marais) et difficulté d'accès
Prolifération suite à la diminution voire l'arrêt des possibilités de lutte chimique

► **RÉALISÉ EN 2010**

Subventions aux GDON
Coordination des GDON, recueil des données de piégeage
Assistance administrative sur demande
Piégeage renforcé : Mise en place de la mutualisation de moyens avec les communes pour l'organisation d'opérations "coup de poing" (renforcement des moyens de l'équipe rivière par l'embauche d'un agent en contrat d'insertion – 6 mois à temps partiel)

► **DÉPENSES 2010**

Animation
Contrat d'insertion : 7 072,20 €
Dotations aux GDON : 6 900 €
Pièges : 2 484 €

► **FINANCEMENTS**

Contrat d'insertion : Etat (ASP)

► **À VENIR**

Poursuite de la coordination pour une action cohérente et complémentaire
Poursuite des opérations "coup de poing" avec les communes volontaires

2.3 Animation agricole



La lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols reste un domaine d'intervention essentiel du SmageAa. Si peu d'outils existent, c'est l'animation et la sensibilisation qui sont les meilleurs facteurs d'une prise en compte de cette problématique sur le territoire. En terme d'outils, le SmageAa, opérateur MAET sur son territoire pour la seconde année, a permis la signature de 13 contrats entre les exploitants et l'Etat, mais ce sont 27 exploitants qui ont été sensibilisés lors des différents

contacts préalables. Par ailleurs, 12 d'entre eux ont encore mis en place des diguettes végétales. Et l'observation du site d'Hallines permet de suivre l'efficacité de ce type de dispositif.

L'animateur intervient également sur le programme de mobilisation du champ d'expansion des crues (cf. 2.1.1). Il assure le contact direct avec les exploitants agricoles concernés pour une recherche de solutions optimales aux contraintes posées par les aménagements.



2.3.1 Appel à Projet du MEDD : Reconquête de l'Eau Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols

► RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.

Orientation stratégique IV. *Maîtrise des écoulements*

Orientation spécifique [12] *Maîtriser les écoulements en milieu rural*

Programme d'action A12. *Programme de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols en milieu rural*

► OBJECTIFS

Maîtriser le ruissellement le plus en amont possible, et lutter contre l'érosion des sols.

Améliorer la qualité de l'eau des rivières et la qualité des milieux aquatiques.

En parallèle, limiter les pollutions des nappes d'eau souterraines.

► BÉNÉFICES ATTENDUS

Amélioration de la qualité des rivières – amélioration des capacités piscicoles

Préservation du capital des sols agricoles

Limitation des ruissellements

Amélioration de la qualité des nappes

Ralentissement de l'envasement du marais audomarois

► CONTRAINTES PRÉVISIBLES

Effet limité dû à l'action concentrée sur des sous-bassins versants

Démarche volontaire des agriculteurs

► RÉALISÉ EN 2010

Animation de Mesures Agri-Environnementales Territorialisées sur l'enjeu érosion – 13 contrats signés

► DÉPENSES 2010

Animation

► FINANCEMENTS

Animation : Agence de l'Eau Artois Picardie

► À VENIR

Animation des outils agro-environnementaux



2.3.2 Autres fonds d'aide

Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols

► **RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.**

Orientation stratégique IV. *Maîtrise des écoulements*

Orientation spécifique [12] *Maîtriser les écoulements en milieu rural*

Programme d'action A12. *Programme de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols en milieu rural*

► **OBJECTIFS**

Maîtriser le ruissellement le plus en amont possible, et lutter contre l'érosion des sols.

► **BÉNÉFICES ATTENDUS**

Limitation des ruissellements

Amélioration de la qualité des rivières et du marais audomarois

Préservation du capital des sols agricoles

► **CONTRAINTES PRÉVISIBLES**

Effet diffus

Démarche volontaire des agriculteurs

► **RÉALISÉ EN 2010**

Animation d'un dispositif d'évaluation du fonctionnement d'un sous-bassin versant aménagé par un ensemble complet de diguettes végétales (Hallines) – année n+4

Implantation de diguettes végétales (prestataire : Eureka, Embry – 62) : 16 diguettes – 269 ml – 12 exploitants

► **DÉPENSES 2010**

Animation

Diguettes : 6 456 €

► **FINANCEMENTS**

Aménagements : Agence de l'Eau Artois Picardie + exploitants

► **À VENIR**

Poursuite du programme

2.4 Mission marais audomarois



Le programme d'amélioration du fonctionnement des casiers hydrauliques ainsi que le fonctionnement des limnimètres n'ont pas connu d'évolution. Les maraîchers n'ont, à notre connaissance, pas donné de suite au projet pour les casiers qui leur a été proposé en 2006. Les 3 stations limnimétriques implantées dans les casiers en 2008 n'ont jamais fonctionné correctement ; leurs données ne sont pas exploitables.

Par contre, le chaland tant attendu a été mis à l'eau. Il est géré par la 7^{ème} Section des Wateringues, et au besoin par le Parc naturel régional.

L'intervention du SmageAa sur ce territoire se fait dans

le cadre d'une collaboration étroite avec le groupe de travail marais du Parc naturel régional et de la CASO. A ce titre, le SmageAa a accompagné la 7^{ème} section dans l'élaboration de son plan d'entretien, et travaille avec le Parc naturel régional qui assure la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'élaboration du plan de gestion des voies d'eau du marais.

Les réflexions sur l'avenir de la région des Wateringues se poursuivent sous la direction du sous-Préfet de Dunkerque. Et le SmageAa a renouvelé sa contribution au financement du budget de fonctionnement de l'Institution des Wateringues par l'intermédiaire d'une subvention à la 7^{ème} Section des Wateringues.



2.4. Entretien des voies d'eau secondaires du marais

► RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.

Orientation stratégique V. *Maintien des activités du marais audomarois*

Orientation spécifique [16] *Entretien des voies d'eau et les berges*

Programme d'action A16.1. *Plan d'entretien des voies d'eau*

► OBJECTIFS

Assurer l'entretien des voies d'eau secondaires du marais afin de préserver les capacités hydrauliques du marais tout en préservant ses qualités environnementales.

► BÉNÉFICES ATTENDUS

Amélioration de la qualité de l'eau

Augmentation de la capacité de drainage après une éventuelle crue

► CONTRAINTES PRÉVISIBLES

Importance du linéaire et du nombre de propriétaires

Absence d'accès terrestres

► RÉALISÉ EN 2010

Construction, inauguration et mise à l'eau du chaland (Etablissements LEBRIEZ, Moringhem – 62)

Accompagnement de la 7^{ème} section des Wateringues dans la réalisation de son plan d'entretien

► DÉPENSES 2010

Animation

Conception du chaland : 3 827,20 €

Fabrication du chaland : 154 497,49 €

Communication : 642,56 €

► FINANCEMENTS

Chaland : Conseil Régional Nord – Pas-de-Calais + Agence de l'Eau Artois Picardie + Communauté d'Agglomération de Saint-Omer + 7^{ème} Section des Wateringues

► À VENIR

Assistance technique pour le plan d'entretien de la 7^{ème} section des Wateringues et son plan de gestion



Les résultats de l'exercice 2010

En 2010 les **dépenses de fonctionnement** liées aux études techniques et aux travaux ont été plus réduites qu'en 2009. Y est toujours reprise l'aide financière apportée à la 7ème Section des Wateringues pour l'évacuation des crues à la mer (participation du bassin versant au budget de fonctionnement de l'Institution des Wateringues – 47 000 € mandatés). Les charges de personnel ont quant à elles augmenté du fait notamment de l'embauche d'un technicien en hydraulique rural et d'un agent d'entretien de rivière en contrat d'insertion pour 6 mois. Ces dépenses bénéficient toutefois d'aides financières spécifiques.

Les **recettes de fonctionnement** sont constituées des participations des collectivités adhérentes et des subventions de fonctionnement demandées par opération.

En 2010 le niveau de subventions perçues est maintenu. Ces recettes sont toujours supérieures aux dépenses (+ 20 %).

Les **dépenses d'investissement** en 2010 sont constituées par :

- ▶ le chaland ;
- ▶ la poursuite de la conception des ouvrages de mobilisation du champ d'expansion des crues (maîtrise d'œuvre, géotechnique), les outils de communication (site internet « concertation », site internet « photothèque des crues », outils de visualisation 3D des projets) ;
- ▶ l'acquisition d'un serveur informatique et le renouvellement d'une partie des ordinateurs ;
- ▶ les repères de crues et échelles (nivellement et matériel) ;
- ▶ les pièges à rats musqués...

Aux **recettes d'investissement** il faut ajouter 949 172 € en réserve qui sont disponibles pour des investissements futurs.

Les recettes d'investissement comprennent notamment des subventions d'investissement sur le chaland et les études hydraulique de l'Agence de l'Eau et de la Région.

La trésorerie actuelle et les recherches de subventions permettront de réaliser les investissements envisagés pour 2011.

Le résultat de l'exercice 2010* / Hors reste à réaliser d'investissement	
Dépenses de fonctionnement	699 430,93
Recettes de fonctionnement	829 555,92
Excédent de fonctionnement	130 124,99
Bilan 2009	66 320,92
Bilan de fonctionnement	196 445,91 €TTC
Dépenses d'investissement	334 291,63
Recettes d'investissement	277 529,44
Déficit d'investissement	56 762,19
Bilan 2009	949 172,39
Bilan d'investissement	892 410,20 €TTC
Le résultat global de clôture 2010 / Avec reste à réaliser d'investissement	
Reste à réaliser en dépenses	67 027,67
Reste à réaliser en recettes	-
Résultat global de clôture	825 382,53 €TTC

(*) Budget en euros TTC



Lexique

→ Bassin versant

Zone géographique où toutes les eaux s'écoulent vers le point le plus bas (l'exutoire) et se rejoignent pour former un cours d'eau, un lac ou une nappe souterraine. Ainsi dans un bassin versant, il y a continuité : longitudinale, de l'amont vers l'aval (ruisseaux, rivières, fleuves) ; latérale, des crêtes vers le fond de la vallée ; verticale, des eaux superficielles vers des eaux souterraines et vice versa. Les limites sont la ligne de partage des eaux superficielles.

→ Bon état écologique

Bonne qualité des rivières, lacs, estuaires et côtes du point de vue aquatique et de la composition chimique de l'eau. Le bon état écologique est un des objectifs souhaités pour 2015 par l'Europe.

→ CLE

Commission locale de l'eau. Commission de concertation instaurée par la loi sur l'eau du 3/01/92 et instituée par le préfet, elle est chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Sa composition est fixée par la loi et précisée par décret.

→ Casiers hydrauliques

Dans le marais audomarois, il s'agit de casiers de drainage. Ce sont des portions du marais dont le fonctionnement hydraulique s'est affranchi du fonctionnement général du plan d'eau. On y retrouve, en général, un réseau de fossés parallèles drainés par un maître fossé. Un ouvrage (vanne et/ou pompe) permet de gérer le niveau des eaux du casier indépendamment des eaux périphériques. Un cordon ou digue, permet éventuellement de renforcer l'étanchéité du casier.

→ Corridor biologique

Ensemble naturel qui garantit habitat et dispersion à la faune et la flore. En reliant les habitats, les corridors sont donc des espaces de circulation pour les espèces ainsi que des lieux de refuge et de vie.

→ Crue

Phénomène caractérisé par une montée plus ou moins brutale du niveau d'un cours d'eau, liée à une croissance du débit jusqu'à un niveau maximum. Ce phénomène peut se traduire par un débordement du lit mineur. Les crues font partie du régime d'un cours d'eau. En situation exceptionnelle, les débordements peuvent devenir dommageables par l'extension et la durée des inondations (en plaine) ou par la violence des courants (crues torrentielles). On caractérise aussi les crues par leur période de récurrence ou période de retour.

→ DCE

Directive cadre sur l'eau. Elle fixe pour les 27 Etats membres européens un calendrier, un programme de travail, et un objectif : atteindre le bon état écologique en 2015.

→ Déclaration d'Intérêt Général (DIG)

La Déclaration d'Intérêt Général permet aux Collectivités de réaliser des travaux en se substituant aux propriétaires.

→ Écosystème (biotope - biocénose)

L'écosystème est l'ensemble des phénomènes biologiques contribuant à l'évolution d'un milieu naturel. L'écosystème est constitué par le biotope et la biocénose. Le biotope est l'espace où les facteurs physiques et chimiques de l'environnement restent sensiblement constants (une grotte, une mare...). La biocénose est l'ensemble des êtres vivants (animaux et végétaux) qui vivent dans le biotope.

→ Érosion

Phénomène d'entraînement des sols par la pluie, le vent et les vagues.

→ Espèce végétale invasive

Espèce qui, s'étant établie dans un nouveau domaine géographique (écosystème ou habitat naturel ou semi-naturel), y est un agent de perturbation et nuit à la diversité biologique.

→ Expansion des crues

Les zones d'expansion des crues sont des espaces naturels ou aménagés où se répandent les eaux lors du débordement des cours d'eau (lit majeur). L'expansion momentanée des eaux diminue la hauteur maximum de la crue et augmente sa durée d'écoulement. Cette expansion participe à la recharge de la nappe alluviale et au fonctionnement des écosystèmes aquatiques et terrestres. En général, on parle de zone d'expansion des crues pour des secteurs non ou peu urbanisés et peu aménagés.

→ Frayère

Lieu de reproduction des poissons, la femelle déposant ses œufs et le mâle les fécondant.

→ GDON

Groupe de défense des organismes nuisibles. Structure qui surveille localement l'apparition et l'évolution d'organismes nuisibles pour les cultures, notamment les rats musqués.

→ Lit majeur

Espace situé entre le lit mineur et la limite de la plus grande crue historique répertoriée.

→ Lit mineur

Espace fluvial, formé d'un chenal unique ou de chenaux multiples et de bancs de sables ou galets, recouverts par les eaux coulant à pleins bords avant débordement.

→ Maître d'ouvrage

Personne publique ou privée pour le compte de laquelle des travaux ou un ouvrage immobilier sont réalisés.

→ Maître d'œuvre

Personne ou entreprise désignée par le maître d'ouvrage et chargée de mener à bien la réalisation d'un bâtiment ou d'une infrastructure.

→ Mesures agri-environnementales

Les mesures agri-environnementales visent une meilleure prise en compte de l'environnement (protection des eaux,...) dans les pratiques agricoles. Le dispositif est co-financé par l'Europe, l'État et dans certains cas par les Agences de l'Eau.

→ Plan Communal de Sauvegarde

C'est un outil permettant aux communes de faire face aux situations exceptionnelles. Cette organisation vise à protéger les personnes et à les mettre en sécurité en lieu sûr (et non pas à leur porter secours qui est le rôle des services départementaux de secours) en répartissant des missions prédéfinies entre différents acteurs identifiés prenant part à la crise et en considérant les moyens disponibles sur la commune.

→ Passe à poissons

Dispositif implanté sur un obstacle artificiel (barrage) qui permet aux poissons migrateurs de franchir ces obstacles pour accéder à leurs zones de reproduction ou de développement.

→ Poissons migrateurs

Poissons qui se déplacent périodiquement entre leur zone de reproduction et leurs zones de développement (lieu de vie des juvéniles et des adultes). Certaines espèces vivent alternativement en eau douce et en eau de mer : ce sont les "grands migrateurs".

→ Ripisylve

Formations végétales qui se développent sur les bords des cours d'eau ou des plans d'eau situés dans la zone frontière entre l'eau et la terre (écotones) ; elles sont constituées de peuplements particuliers du fait de la présence d'eau pendant des périodes plus ou moins longues (saules, aulnes, frênes en bordure, érables et ormes plus en hauteur, chênes pédonculés, charmes sur le haut des berges).

→ Risques liés aux inondations

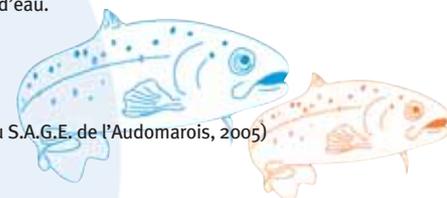
Atteintes à la vie, à la santé ou dommages qui peuvent se produire dans les zones inondables. Dans celles-ci, on peut distinguer plusieurs niveaux de risques en fonction de la gravité des dommages à craindre compte tenu de la hauteur de submersion, de la vitesse du courant (pour la crue considérée) et de la vulnérabilité des sites exposés.

→ Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.)

Document de planification fixant, pour un périmètre hydrographique cohérent, des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Le S.A.G.E. est établi par une Commission Locale de l'Eau et est approuvé par le préfet. Il est doté d'une portée juridique car les décisions dans le domaine de l'eau doivent être compatibles avec ses dispositions. Les S.A.G.E. doivent eux-mêmes être compatibles avec le SDAGE.

→ Stations limnimétriques

Station de mesure de la hauteur de l'eau. Échelle limnimétrique : échelle graduée permettant de lire la hauteur d'eau.



(Extraits du S.A.G.E. de l'Audomarois, 2005)

Le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa est une structure intercommunale dont le territoire de compétence couvre 71 communes, de la source de l'Aa à Bourthes à la sortie du marais audomarois à Watten.

Il intervient dans les domaines de la prévention des crues, l'entretien des milieux aquatiques, la gestion piscicole, la lutte contre l'érosion des sols, ...

► **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINT-OMER** / ARQUES / BLEDECQUES / CLAIRMARAIS / EPERLECQUES / HALLINES / HELFAUT / HOULLE / LONGUENESSE / MORINGHEM / MOULLE / SAINT-MARTIN-AU-LAËRT / SAINT-OMER / SALPERWICK / SERQUES / TATINGHEM / TILQUES / WIZERNES ► **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES** / ACQUIN-WESTBÉCOURT / AFFRINGUES / BAYENGHEM-LES-SENINGHEM / BLÉQUIN / BOISDINGHEM / BOUVELINGHEM / CLÉTY / COULOMBY / ELNES / ESQUERDES / LEDINGHEM / LEULINGHEM / LUMBRES / NIELLES-LES-BLÉQUIN / OUVÉ-WIRQUIN / PIHEM / QUELMES / QUERCAMPS / REMILLY-WIRQUIN / SENINGHEM / SETQUES / VAUDRINGHEM / WAVRANS-SUR-L'AA / WISMES / WISQUES / ZUDAUSQUES ► **UNION DES SYNDICATS D'ASSAINISSEMENT DU NORD** / EBBLINGHEM / LYNDE / NOORDPEENE / RENESCURE ► **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE FAUQUEMBERGUES** / AVROULT / FAUQUEMBERGUES / MERCK-SAINT-LIÉVIN / RENTY / SAINT-MARTIN-D'HARDINGHEM / THIEMBRONNE ► **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE HUCQUELIERS ET ENVIRONS** / AIX-EN-ERGNY / AVESNES / BÉCOURT / BOURTHES / CAMPAGNE-LES-BOULONNAIS / ERGNY / HERLY / RUMILLY / VERCHOCQ / WICQUINGHEM / ZOTEUX ► **COMMUNE DE WATTEN** ► **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION D'ARDRES ET DE LA VALLÉE DE LA HEM** / BAYENGHEM-LES-EPERLECQUES / MENTQUE-NORTBÉCOURT / NORT-LEULINGHEM ► **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'YSER** / NIEURLET ► **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA COLME** / SAINT-MOMELIN ► **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE DESVRES-SAMER** / SENLECQUES

